VERDI

Compte-rendu de réunion

Objet de la réunion :	Réunion PPA			CR n°	12
Date & lieu :	20/12/2023	Mairie			
Rédacteur :	TOMCZAK		Nbr	de page :	2
Diffusé le :	21/12/2023				

Entité	Nom	Prénom	Adresse mail	Téléphone	Présent	Diffusion
VCNDF	TOMCZAK	Ludovic	ltomczak@verdi-ingenierie.fr	0675441731	Р	D
. 5						
Mairie	MENSION	Alain	Alain.mension@mairie- raimbeaucourt.fr		Р	D
	SAGOT	Axelle	axelle.sagot@mairie- raimbeaucourt.fr		Р	D
	LEMAIRE	Lena	Lena.LEMAIRE@mairie-raimbeaucourt.de		Р	D
SDIS59	FRANCOIS	Alexandre	Alexandre.françois@sdis59.fr		Р	D
MONCHEAUX	VANLITSENBURGH	Maxence	MAXENCEVAN@orange.fr		Р	D
SCOT Grand Douaisis	CADIX	Catherine	ccadix@grand-douaisis.org		Р	D
CD59	CAMUS	Manon	Manon.camus@lenord.fr	0359738275	Р	D
	FAGOT	Nathalie	Nathalie.fagot@lenord.fr		Е	D
Préfecture 59	CATELLE	Marine	Marine.catelle@nord.gouv.fr		Р	D
Sous-préfecture DOUAI	DERACHE	Jean	Jen.derache@nord.gouv.fr	0327935971	Р	D
CCI					Е	D
PNR Scarpe Escaut	CAPPEL	Juliette	j.cappel@pnr-scarpe-escaut.fr		Е	D

Ordre du jour :

Présentation des évolutions apportées au dossier d'arrêt projet

VERDI Conseil Nord de France

SIEGE SOCIAL: 80 rue de Marcq | CS 90049 | 59441 Wasquehal Cedex | Tél. 03 20 81 78 00 | conseilnorddefrance@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 37 000 € | SIRET 421 547 449 00023 RCS LILLE MÉTROPOLE | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 09 421547449

AGENCE: rue Blériot | Éleu-dit-Leauwette | CS 20064 | 62302 Lens Cedex | Tél. 03 21 78 55 22

	Opération :	PLU Raimbeaucourt	CR n°	12
Sujets abordés		Ac Date	ction	
1	Zones Ap et prescription pour assurer l'intégration paysagère Le SCOT indique qu'une observation est portée sur l'intégration paysagère des dispositifs de production d'énergies renouvelables. Verdi précise que le règlement de la zone Ap a été modifié pour restreindre les sous-destinations autorisées. Verdi indique que le principal enjeu réside dans les sollicitations pour l'implantation des antennes relais. Néanmoins, au regard des cas de jurisprudence, il semble difficile d'interdire l'implantation de ces dernières au risque de fragiliser le document. Les PPA présentes n'ont pas d'exemple de traduction pouvant permettre de cadrer l'implantation des antennes relais.			
2	Verdi indique d'aménagement serait meilleure L'idée n'est pas Le Département	demande la raison du déplacement au nord de l'accroche avec la RD8. qu'il s'agit d'un simple principe et que ce dernier peut changer. Les réflexions te menées jusqu'à présent laissent à penser que l'exposition des futures habitations avec une desserte localisée au Nord. de réaliser un plan masse mais bien de cadrer l'aménagement de la zone. s'indique qu'il sera nécessaire de consulter l'arrondissement routier de Douai en amont tudier les aménagements de sécurité nécessaires autour de l'accès à la zone.		
3	Autres Le département indique que les voies vertes sont des routes (article R110-2 du Code de la route) souvent recouvertes de revêtements ou destinées à l'être afin d'assurer le confort et la sécurité des usagers. Des aires de services doivent aussi pouvoir être réalisées à proximité de leurs emprises. Il importe donc que le règlement autorise, y compris dans les abords de la voie verte (donc dans les dispositions communes à toutes les zones du règlement) : les aménagements et constructions nécessaires au service public dans le cadre de l'entretien de la Voie Verte, de l'accueil et du service à ses usagers, ainsi que de la préservation et de la gestion des milieux naturels. L'arrêt de projet en CM est prévu fin janvier, les PPA sont invitées à transmettre leurs éventuelles remarques avant le 15 Janvier.			

Sans observations écrites une semaine après diffusion, le présent compte-rendu est accepté. Il vaut convocation pour la prochaine réunion.

Prochaine réunion :		
Ordre du jour /de la prochaine réunion :		